



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

1

Direction
départementale des
territoires

Auch, le 2 mars 2017

Secrétariat de la
CDPENAF

Monsieur le Maire

Mairie – Le village

32300 SAINTE AURENCE CAZAUX

Affaire suivie par :

christophe.sabot@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 46 23 – Fax : 05 62 61 46 75

Objet : AVIS DE LA CDPENAF

Monsieur le Maire,

Le projet de carte communale de votre commune a été présenté à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 2 mars 2017.

La CDPENAF donne un avis favorable à ce projet et demande de retirer la parcelle cadastrée C0182 au lieu-dit « A Pistole ».

Je vous rappelle que cet avis émis par la CDPENAF est indépendant de celui émis par les services de l'État, et les autres personnes publiques associées. Il vous appartiendra de faire la synthèse de ces différents avis.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le directeur départemental
des territoires

Le chef du service territoire et
patrimoines

Michel UHLMANN

Copie :- STP, unité planification
– SAD
- dossier CDPENAF